



**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 115 du 3 octobre 2019

## Garanties collectives

### La CFDT Santé-Sociaux signe le rattachement des CHRS à la CCN 66

La CFDT Santé-Sociaux est signataire de l'accord de rattachement des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) à la CCN 66.

Cette fusion des champs conventionnels implique que les salarié.e.s des CHRS se verront appliquer la CCN 66 dans un délai maximal de 5 ans. Cela se traduira, pour eux, par une amélioration de leurs droits en matière de salaire et de complémentaire santé notamment, et par une égalité de traitement de l'ensemble des professionnel.le.s d'un même secteur, sur la base conventionnelle la mieux-disante en matière de garanties collectives, quoi qu'il advienne des négociations à venir dans la Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale.

Car, loin d'être une finalité, pour la CFDT Santé-Sociaux, cette fusion est une première étape vers une convention collective pour l'ensemble du secteur.

**La CFDT Santé-Sociaux revendique d'agir pour l'amélioration des conditions d'emploi et la qualité de vie au travail des salarié.e.s, de prendre mieux en compte le travail réel, de sécuriser les parcours professionnels, d'assurer l'égalité de traitement et de rendre mieux lisibles les droits de chacun.e.**

**Ces éléments sont repris pour partie dans le préambule de l'accord de rattachement et seront ainsi le fil conducteur des futures négociations de branche.**

**Contacts :**

**Claudine VILLAIN**

Secrétaire nationale  
Garanties collectives

TÉL : 06 17 34 53 81  
cvillain@sante-sociaux.cfdt.fr

**Benjamin VITEL**

Secrétaire fédéral  
CCN 66 - CHRS

TÉL : 06 17 52 44 27  
bvitel@sante-sociaux.cfdt.fr